

**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 25 mars 2025**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 66'000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Coligny - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'500'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-05 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 232'000 F, destinés à divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvre et à des subventions supplémentaires - *Proposée par le Conseil administratif.*

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 28 mai 2025.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la motion suivante :

- Par 16 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion M25-01 « Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens » - *Proposée par Guy ZWAHLEN, Norberto BIRCHLER, Esther MESROBIAN et Stephan ZWETTLER (PLR).*

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté de clôturer la motion suivante :

- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté de clôturer la motion M21-02 « Belles étoiles ».

Les textes des délibérations/résolutions/motions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

Collonge, le 27 mars 2025